Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260928-28_2026-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 28 septembre 2026

Délibération n°28/2026

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027
RÉSIDENCE AUTONOMIE

CA convoqué le : 22/09/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12	Votants : 12

L'an 2026, le Lundi 28 Septembre,
à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa Kouane, Vice-Présidente du CCAS.**

Présents : 12
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Jacques SENECAT, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Pernelle CLAPPIER, M. Francis AURIOL.

Absents sans pouvoir : 5
M. Benjamin VERDEIL, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Pauline LE GOFF

Absents avec pouvoir : Néant

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260928-28_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRE »),

VU l'article L - 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par ladite loi,

DECIDE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Résidence Autonomie « Le Château » relatif à l'exercice 2027,

- **DE DONNER** pouvoir au Président et à la Vice-Présidente pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'administration.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 28/09/2026.

La Vice-Présidente du CCAS,
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »